

## COMMISSION CYCLISTE FSGT 34

### REGLEMENT du CHALLENGE CYCLOSPORTIF FSGT 2019

#### Article 1 – ORGANISATION

Le Trophée Cyclo sportif **CHALLENGE CYCLOSPORTIF FSGT 2019** par points porte sur 2 épreuves Cyclo sportives inscrites au calendrier des courses FSGT 2019.

Pour les hommes et les femmes les parcours du Trophée seront sur le petit parcours et le grand parcours.

#### Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce challenge est ouvert à toutes et tous licenciés FSGT 34 t affiliés à la commission cycliste de l'Hérault

#### Article 3 – MODALITES DE CLASSEMENT

**3.1 Catégories retenues:** Catégories d'âges, déterminées par rapport à l'année de naissance. Elles seront au nombre de 11, réparties comme suit :

<b>Dames</b>	<b>Hommes</b>
W1 18 à 39 ans	A 18 à 29 ans
W2 40 à 49 ans	B 30 à 39 ans
W3 50 ans et +	C 40 à 49 ans
	D 50 à 59 ans
	E 60 à 64 ans
	F 65 et +

#### 3.1 Attribution des points :

Les points seront attribués, suivant le classement scratch, de la manière suivante:

Le 1<sup>er</sup> marque 1000 points puis de 10 en 10 points jusqu'au 10<sup>ième</sup>

du 11<sup>ième</sup> au 30<sup>ième</sup> .....de 905 à 730 points.....de 5 en 5

du 31<sup>ième</sup> au 50<sup>ième</sup> .....de 806 à 730 points.....de 4 en 4

du 51<sup>ième</sup> au 100<sup>ième</sup> .....de 727 à 580 points.....de 3 en 3

du 101<sup>ième</sup> au 300<sup>ième</sup> .....de 578 à 184 points.....de 2 en 2

du 301<sup>ième</sup> et + .....de 183 points jusqu'au dernier de 1 en 1.

Les exæquo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

### **3.3 Points Bonus :**

Dans le but de valoriser la fidélité au TROPHEE, un BONUS **DE 500 POINTS** SERA ATTRIBUE à chaque concurrent CLASSE sur les **2 épreuves**.

Le classement général final du CHALLENGE prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des résultats points acquis dans les épreuves retenues, (cf. article 4 ci-après)

#### **Article 4 – LISTE DES EPREUVES RETENUES**

- Le Tour de l'Hortus
- La Montagnacoise

#### **Article 5 - LES RECOMPENSES**

Les 3 premiers de chaque catégorie

Les 3 premières Equipes sur chaque parcours (par addition des temps)

- Sur les 4 premiers coureurs (petit parcours)
- Sur les 3 premiers coureurs (grand parcours)

***Les coureurs, féminins ou masculins, pris en compte pour le classement par équipe doivent être impérativement licenciés dans un même club.***

Le club le plus représenté par addition des concurrents petit parcours + grand parcours.

La proclamation officielle des résultats et la remise des récompenses du challenge auront lieu, lors l'assemblée générale de la commission cycliste FSGT.

Les récompenses seront remises aux lauréats ou à leurs représentants.

#### **Article 6 - GESTION DU CHALLENGE.**

La gestion du challenge sera assurée par le Team Montagnac avec notamment le suivi du classement général provisoire et final du challenge et la coordination des différents efforts de promotion. Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site du club ainsi que celui de la FSGT cyclisme.

Pour chaque épreuve, toute réclamation, doit être faite auprès de l'organisateur.

#### **Article 7 - PROMOTION**

La commission cycliste sera la seule à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention « **CHALLENGE CYCLOSPORTIF FSGT 2019** »